

## Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

*La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi.  
Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les  
horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.*

Nom de l'école :

Adresse :

### Enfant concerné

Nom et prénom :

Date de naissance :

### Responsable(s) de l'enfant<sup>1</sup>

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse(s) :

### Aménagement demandé

Je soussigné (e) demande que l'enfant **soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école**

**l'après-midi complet** les jours de classes de cochés ci-dessous :

Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

**En début d'après-midi** les jours de classes de cochés ci-dessous :

Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

Date :

Signature :

<sup>1</sup> Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l'éducation*).

**Avis de la directrice ou du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus**  
(émis après consultation des membres de l'équipe éducative)

**Date de réception de la demande :**

Avis favorable

Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

**Date**

**Signature de la directrice ou du directeur de l'école :**

**Décision de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale**

**Date de réception de la demande :**

Avis favorable

Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

**Date**

**Signature de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale :**

**Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé**

*L'équipe enseignante se réunit régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Les parents peuvent éventuellement être invités à une équipe éducative. Un premier conseil de cycle est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.*

*Entrez du contenu à répéter, par exemple, d'autres contrôles de contenu. Vous pouvez également insérer ce contrôle autour de lignes d'un tableau pour répéter des parties de ce dernier.*

**Date prévue pour la réunion de la première rencontre avec les parents :**

*peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels par la directrice ou le directeur de l'école.*